

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRESENTS : 28

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES : 33

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
22/02/2023

Antonio MUJICA Adjoint, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCHELLES Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Paméla PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafya BENSADI Conseillère

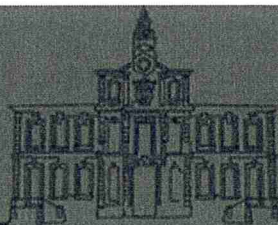
DELIBERATION
DEL_2023_024

Procurations étaient données à :

Arnaud MAZILLE Adjoint par Sandrine ZUNINO Adjointe
Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Antonio MUJICA Adjoint par Sylvia POLLET Conseillère
Marie-Christine RICHARD Conseillère par Guy PORCEDO Conseiller

Secrétaire de Séance : BOUTEILLE Vincent Conseiller

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE POUR DELIVRER UN PERMIS DE
CONSTRUIRE DEPOSE PAR M. LE MAIRE**



Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire quitte la séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, 2122-19 et 2122-23,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 422-7,

Vu l'arrêté du 08 juillet 2020 portant notamment délégation de fonctions à Monsieur Alain GIUSTI, Troisième Adjoint en matière d'urbanisme,

Considérant qu'afin de respecter l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme indiquant notamment que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

Que, de ce fait, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne, par délibération, un de ses membres pour délivrer le permis.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De donner délégation de signature spécifique à Monsieur Alain GIUSTI, Troisième Adjoint pour le permis de construire n°PC01304123K0010 déposé le 17/02/2023.

Article 2 :

D'autoriser M. le Troisième Adjoint à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 22 voix pour

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Kafia BENSADI

Par 11 voix en abstention

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET

Avec 2 ne participant pas au vote

Hervé GRANIER, Alain GIUSTI

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 28 février 2023

Délibération DEL_2023_024

Fait à Gardanne, le 7 mars 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préf

et affiché le : **8 MARS 2023**